



SLOVENIE

Numéros utiles

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen. Il a été introduit en Slovénie en 1997. Ce numéro répond 24 heures sur 24. Il s'agit d'un centre d'appel géré par la protection civile slovène. En fonction de l'urgence signalée, le centre peut mobiliser : les pompiers, une ou plusieurs ambulances, la police, le secours alpin, la police maritime, etc. Ce numéro est donc destiné à répondre à tout type d'urgence. Langue: slovène et anglais.

► Police locale : 113

► Ambassade de France: (00 386) (1) 479.04.00/Télécopie : (00 386) (1) 479.04.10

Section consulaire de l'ambassade: tél:(00 386) (1) 479.04.30. fax: (00 386) (1) 479.04.20

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Air France: 00 386 (1)2 44 34 47 (en français et slovène)

Dernière Minute

A partir du 1er juillet 2008, toutes les voitures particulières et les minibus dont la charge autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes devront acheter et afficher une vignette pour pouvoir circuler sur les autoroutes et voies rapides de la Slovénie (y compris sur le périphérique du Ljubljana). La vignette sera soit annuelle pour un coût de 55 euros (elle sera valable du 1er décembre de l'année précédente jusqu'au 31 janvier de l'année suivante - soit une durée de 14 mois), soit semestrielle pour un coût de 35 euros (valable pour une durée de six mois consécutifs à partir du jour d'achat). Toute personne circulant sans vignette valide sera punie d'une amende pouvant varier de 300 à 800 euros.

En revanche, les chauffeurs de poids lourds, autobus et autres véhicules dépassant les 3,5 tonnes pourront continuer à utiliser les moyens actuels de paiement (en liquide, par carte bancaire ou la carte Transporter de la Direction des Autoroutes de Slovénie), en empruntant les voies latérales des postes de péage.

Sécurité

La criminalité de droit commun reste faible en Slovénie.

Risque sismique:

Certaines régions du pays se trouvent dans une zone d'activité sismique :

- ▶ La région de la Rivière Soka (et la Furnalie italienne), région la plus sensible (ouest du pays);
- ▶ La région de Ljubljana;

La région de Krsko, Brezice (sud du pays).

Pour obtenir plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, vous pouvez consulter la fiche réflexe de ce site qui est consacrée à ce sujet, à la rubrique "A savoir". Les recommandations de base sont les suivantes :

A l'intérieur :

- ▶ s'éloigner des fenêtres, des murs extérieurs, de tout meuble, tableau, luminaire, susceptibles de se renverser;
- ▶ s'abriter sous une table solide ou tout meuble résistant ou rester debout sous un encadrement de porte;

A l'extérieur :

- ▶ s'efforcer d'atteindre un espace libre, loin des arbres, poteaux électriques, murs ou bâtiments;
- ▶ dans la voiture, s'arrêter au bord de la route et attendre à l'intérieur la fin des secousses.

Dans tous les cas, il faut conserver son calme, suivre les instructions données et attendre les secours si nécessaire. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses secondaires.

Si un tremblement de terre se produisait lors d'un séjour touristique, il est recommandé à nos ressortissants de prendre immédiatement contact avec leurs familles ou leurs proches afin de les rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec les services consulaires de l'Ambassade de France.

Transports

Infrastructure routière

A partir du 1er juillet 2008, toutes les voitures particulières et les minibus dont la charge autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes devront acheter et afficher une vignette pour pouvoir circuler sur les autoroutes et voies rapides de la Slovénie (y compris sur le périphérique du Ljubljana). La vignette sera soit annuelle pour un coût de 55 euros (elle sera valable du 1er décembre de l'année précédente jusqu'au 31 janvier de l'année suivante - soit une durée de 14 mois), soit semestrielle pour un coût de 35 euros (valable pour une durée de six mois consécutifs à partir du jour d'achat). Toute personne circulant sans vignette valide sera punie d'une amende pouvant varier de 300 à 800 euros.

En revanche, les chauffeurs de poids lourds, autobus et autres véhicules dépassant les 3,5 tonnes pourront continuer à utiliser les moyens actuels de paiement (en liquide, par carte bancaire ou la carte Transporter de la Direction des Autoroutes de Slovénie), en empruntant les voies latérales des postes de péage.

L'état du réseau routier est satisfaisant et les conditions de circulation sont bonnes. La conduite des automobilistes locaux peut être dangereuse surtout sur les routes nationales et secondaires.

Limitations de vitesse :

- ▶ agglomération : 50 km/h
- ▶ hors agglomération : 90 km/h

► autoroutes : 130 km/h

Le passage au feu orange est passible d'une amende. Port de la ceinture de sécurité obligatoire pour tous les passagers. Obligation de circulation avec les phares codes allumés, y compris durant la journée.

Lors d'une interpellation par la police, attendre les policiers dans la voiture. Le taux d'alcoolémie maximal autorisé est de 0,5 mg.

Lors d'un accident de la route, il est préférable d'appeler la police (113). A la suite d'une panne ou d'un accident mineur, appeler AMZS (automobile club de Slovénie) au 987.

Les policiers slovènes ne sont plus autorisés à percevoir les amendes dues à des infractions au code de la route, sauf dans le cas où le contrevenant "n'est pas résident en Slovénie". Si le contrevenant "de passage en Slovénie" n'est pas en mesure ou refuse de payer l'amende, le policier est autorisé à lui confisquer provisoirement son titre de voyage. Ce document, joint au procès-verbal, sera adressé au juge des infractions compétent qui décidera de la suite de la procédure.

Permis de conduire : Depuis le 1^{er} mai 2004, les ressortissants membres de l'Union Européenne qui résident en Slovénie depuis plus de six mois peuvent, dans les deux ans qui suivent leur arrivée en Slovénie, demander à échanger leur permis de conduire étranger contre un permis slovène. L'échange est facultatif.

Réseau ferroviaire

Satisfaisant, la durée des voyages est assez longue.

Transport aérien

Il n'y pas de réseau aérien intérieur. La compagnie aérienne nationale est Adria Airways (www.lju-airport.si). Elle organise des vols vers la plupart des villes européennes. Les vols internationaux passent pour la plupart par l'aéroport de Ljubljana.

Air France a ouvert une agence à Ljubljana le 15 novembre 2004 et propose des vols directs entre Paris et la capitale slovène. (www.airfrance.com).

Des vols réguliers Paris-Salzburg-Maribor passent par l'aéroport de Maribor (www-maribor-airport.si).

--

Entrée / Séjour

1) Conditions d'entrée et de séjour des ressortissants français:

Les ressortissants français ne sont pas soumis au visa quel que soit la durée de leur séjour en Slovénie. En revanche, ils doivent posséder, lors de leur séjour dans ce pays, un document d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité). Il est rappelé qu'un permis de conduire n'est pas un document de voyage. Ces conditions s'appliquent aussi aux enfants (un simple livret de famille ne suffit pas).

Pour un séjour de durée supérieure à trois mois, les ressortissants ne sont plus obligés de demander une carte de séjour. Ils sont toutefois tenus de s'enregistrer au bureau du registre de la population ("register prebivalstva") de la mairie ("upravna enota") la plus proche de leur résidence.

2) Entrée de la Slovénie dans l'Espace Schengen:

La Slovénie a rejoint l'Espace Schengen le 21 décembre 2007. Par conséquent, les frontières terrestres entre ce pays et l'Italie, l'Autriche et la Hongrie ont été levées. En revanche, les contrôles aux frontières aériennes entre la Slovénie et les autres Etats Schengen ne seront levés qu'au 30 mars 2008.

Même si les contrôles de police aux frontières terrestres et maritimes entre Etats Schengen ont été supprimés, il reste très fortement conseillé aux voyageurs d'avoir toujours sur eux un document d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité), afin de

pouvoir justifier, si nécessaire, de son identité.

Pays membres de l'espace Schengen :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Pays associés à l'espace Schengen : Islande, Norvège.

3) Les conditions de circulation des ressortissants étrangers (originaires d'un Etat extérieur à l'UE) et titulaires d'un titre de séjour d'un des pays membres de l'espace Schengen :

Les ressortissants étrangers (issus d'un Etat extérieur à l'UE) titulaires d'un titre de séjour délivré dans l'un de ces pays peuvent séjourner sans visa en Slovénie jusqu'à 90 jours par semestre.

Adresses des missions étrangères en France (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Santé

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

Pas de cliniques ou d'hôpitaux privés, à l'exception d'une clinique "Centre Chirurgical de Rozna Dolina", qui a ouvert ses portes en décembre 1998 (tél : (386.61.274.222)). Lors d'une urgence nécessitant une intervention chirurgicale même bénigne, s'adresser aux services d'urgence des hôpitaux publics qui sont d'un bon niveau.

Les risques de piqûres de tiques (surtout au printemps) susceptibles de transmettre des maladies neurologiques (encéphalites) existent pour les personnes désireuses de se promener en forêt ou pour les pêcheurs à la ligne. Un vaccin contre l'encéphalo-méningite, d'origine autrichienne, est disponible localement.

Consulter le médecin traitant avant le départ et contracter une assurance de rapatriement sanitaire.

Epidémie de grippe aviaire :

Un cygne a été retrouvé mort près de la ville de Maribor (Nord-Est du pays) en février 2006. Les analyses ont montré que cet animal migrateur était atteint du virus H5N1. Néanmoins, il n'y a pas actuellement de foyers de grippe aviaire en Slovénie. Dans ce contexte, il est recommandé aux Français désirant se rendre dans ce pays de consulter l'encart "grippe aviaire" figurant sur la page d'accueil de ce site

La Direction Générale de la Santé recommande aux voyageurs d'éviter tout contact avec les volailles et les oiseaux, c'est-à-dire de ne pas se rendre dans des élevages ni sur les marchés aux volatiles. Les recommandations générales d'hygiène lors des voyages dans les pays en développement, qui visent à se protéger des infections microbiennes, sont préconisées :

- éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes et les œufs ;
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou un soluté hydro-alcoolique.

Le virus se transmet par voie aérienne (voie respiratoire) soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et des mains ou des vêtements souillés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.

Numéros utiles

- ▶ Médecin agréé auprès de l'ambassade : 386.1.252.73.00
- ▶ Ambulances : 112.
- ▶ Centre chirurgical de Rozna Dolina : 386.1.477.94.00
- ▶ Hôpital de Ljubljana (Klinici center) : standard : 386.1.522.50.50 ; urgences : 386.1.543.14.08.
- ▶ Cabinet médical BARSOS (cabinet privé) : 386.1.252.73.00.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de l'[institut Pasteur de Lille](#) et de l'[institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

Le 1er janvier 2007, la Slovénie est entrée au sein de la zone Euro.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.